

Mise en place de contrats d'auteur dans le cadre d'une pépinière

2^e journée Repères (2 février 2021)

Daniel Battesti (MSH de Dijon UAR3516)



État des lieux : difficultés et enjeux

État des lieux

- Uniquement des revues éditées par des équipes de recherche, diffusées sur une pépinière ou en cours de migration vers des portails de type OpenEdition Journals.
- Des revues qui éditaient :
 - sans contrat,
 - avec des modèles produits en interne, sans concertation ni harmonisation à l'échelle de l'établissement, avec une trop faible orientation science ouverte.
- Selon des modalités très différentes :
 - contrats signés parfois bien après la publication des contenus,
 - par les auteurs,
 - par la direction des équipes de recherche,
 - par la direction des revue,
 - rarement par le représentant légal de l'institution éditant la revue.

La gestion des contrats : une tâche ingrate pour les éditrices / éditeurs...

- Un travail de suivi administratif et juridique qui s'ajoute au travail d'édition et s'étale parfois pendant de longues semaines après une publication (contrats en transit et en attente, etc.).
 - L'appréhension des auteurs et des rédactions parfois peu enclins, voire réticents, à la mise en place de contrats d'édition :
 - « Je n'ai jamais eu à signer de contrat et ça fait longtemps que je publie. »
 - « C'était plus simple avant, c'est ni fait, ni à faire. »
 - « En deux exemplaires en plus... »
 - « Je ne suis pas rémunéré, alors pourquoi signer un contrat ? Pour une revue au format électronique en plus ! »
- => Au travail d'édition et au suivi administratif-juridique s'ajoute bien souvent un accompagnement des auteurs et des rédactions pour expliquer l'intérêt des contrats de cession.

... et pourtant, une action essentielle pour l'ensemble de l'écosystème éditorial

Pour des raisons légales :

« Les droits d'auteurs comprennent différentes formes d'expression artistique et intellectuelle généralement réalisées par un spécialiste (éditeur ou producteur par exemple). L'exploitation de ces droits, qu'ils soient cédés à titre gratuit ou onéreux, doit obligatoirement faire l'objet d'un contrat de cession. »

Source : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22667> (consulté le 29 janvier 2021).

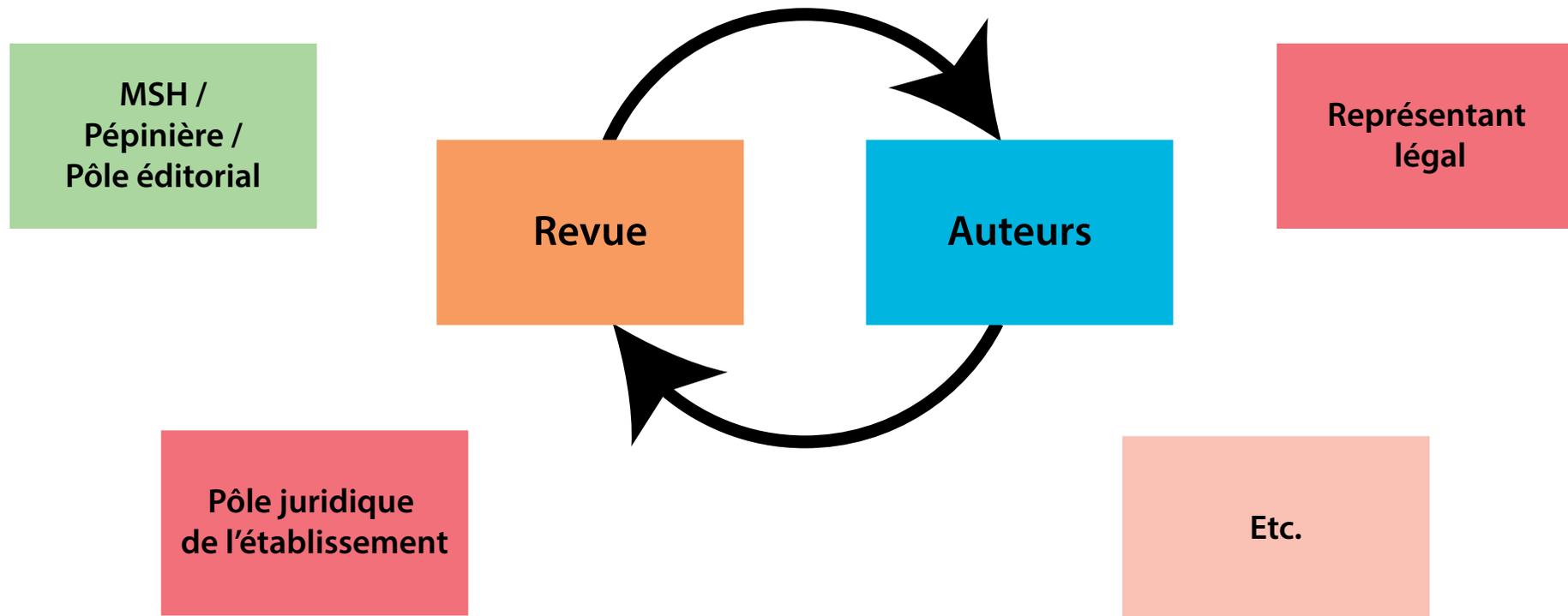
Et des applications très concrètes :

- La garantie de protéger les auteurs, les revues et les contenus.
- Un moyen de sensibiliser à la science ouverte.

Rôle d'une structure fédérative

L'exemple de l'approche adoptée à la MSH de Dijon

Plusieurs acteurs à intégrer dans un duo



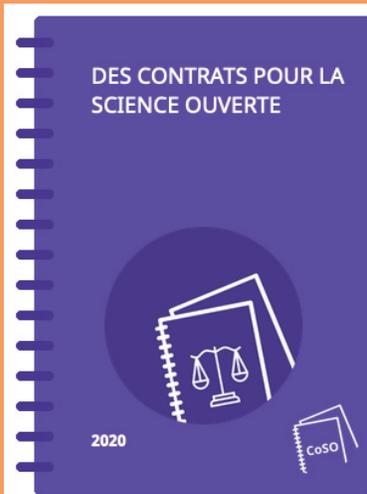
En respectant des contraintes

- Respecter le cadre légal, sans alourdir le travail des agents,
- S'adapter aux spécificités de chaque revue (par ex. plusieurs tutelles, etc.),
- Penser à un schéma reproductible et adaptable à des revues externes à la pépinière (migration future, intégration de nouvelles revues dans un pôle éditorial plus large, etc.).

Mise en œuvre (2019-2020)

Produire des outils

- Adapter les **modèles de contrats** produits par un groupe de travail et diffusés par le CoSO
- Écrire un **guide d'utilisation**



Sensibiliser et associer

- **Identifier les acteurs** (doubles tutelles, etc.)
- Soumettre la documentation à la cellule juridique et obtenir une **validation globale des modèles**
- Conseiller les rédactions dans les **choix de politique éditoriale**

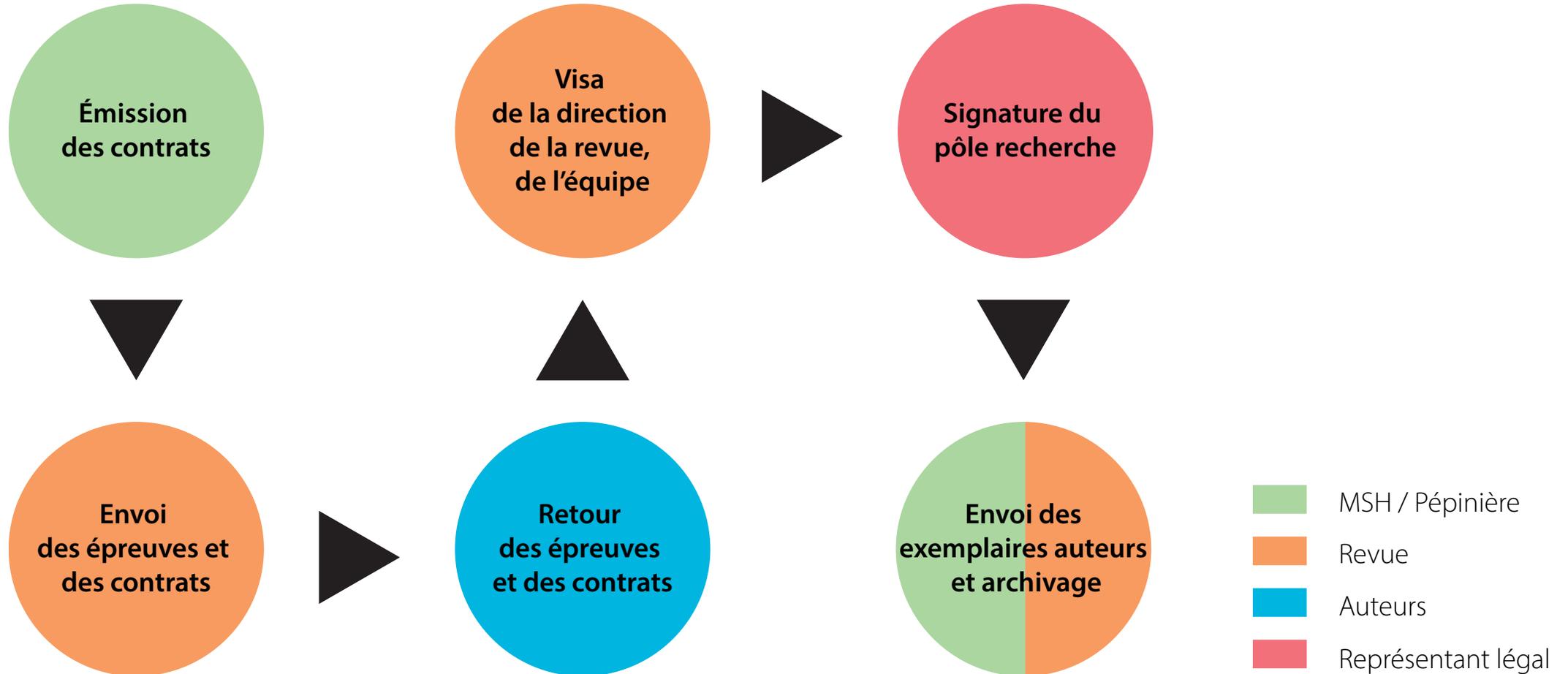
Accompagner

- Élaborer la **chaîne de signature**
- Émettre les contrats
- Suivre la mise en œuvre et intervenir si nécessaire
- Mettre en place une politique d'**archivage**

Des précautions et des orientations

- **Politiques** : positionner la MSH / pépinière comme un pivot, afin de ne pas désengager les équipes de recherche. Par exemple, en proposant la mise en place d'un visa de la direction de la revue / de l'équipe de recherche.
- **Opérationnelles et techniques** : émettre des préconisations sur les signatures admises, par exemple en
 - sensibilisant aux différences entre signature numérisée et signature électronique,
 - connaissant les pratiques admises par les tutelles,
 - définissant une qualité minimale en cas de signature numérisée.
- **Organisationnelles** : faciliter la chaîne de signature en mettant en place :
 - des délégations de signature,
 - des mandats de gestion.

Exemple d'une chaîne de signature



Bilan et perspectives

Bilan de la première année

- Mise en place des contrats pour toutes les revues soutenues par la MSH et diffusées par PREO et maintenant par OpenEdition Journals.

Perspectives

- Intégrer des revues extérieures à la pépinière et agir dans le cadre d'une politique d'établissement science ouverte.
- Sensibiliser encore les acteurs locaux au cadre légal de l'édition de manière plus large via les liens tissés avec le PAJI.
- Accentuer le rôle de pivot de la MSH et l'autonomie des revues dans la chaîne de signature.

Merci pour votre écoute.

Deux ressources indispensables :

- Céline Barthonnat, Cécile Beauchamps, Odile Contat, Anne-Laure Stérin, Céline Vautrin. Recommandations et aspects juridiques relatifs à la création et à la diffusion d'une revue scientifique. 2019. [hal-01960919](#)
- Modèles de contrats pour la science ouverte diffusés par le Comité pour la Science Ouverte (<https://www.ouvrirlascience.fr/des-contrats-pour-la-science-ouverte/>).

Contact PREO

<https://preo.u-bourgogne.fr/portail/>

preo.mshdijon@u-bourgogne.fr